

## Hérépian

### ● REVITALISATION RURALE

La commune d'Hérépian vient d'être classée en zone de revitalisation rurale, comme publié au Journal officiel du 29 mars, tout comme d'autres communes de Grand Orb. Le classement prend effet au 1<sup>er</sup> juillet. Le dispositif ZRR consiste en une exonération d'impôts pour les entreprises nouvelles créées en zone de revitalisation rurale. Cette aide est valable pour les sociétés créées ou reprises avant le 31 décembre 2020, mais pas pour les auto-entreprises et les micro-entreprises. Celles qui souhaitent s'y implanter bénéficient d'exonération fiscale et sociale, sous certaines conditions liées, notamment, à l'effectif et la nature de l'activité. Pour de plus amples renseignements : [www.mairieherepian.fr](http://www.mairieherepian.fr).